

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017 : DELIBERATION N° 121

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf.: **CL / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 18 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le VINGT-CINQ SEPTEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - P. MACQ - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F.FEKIH - C.DI-POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - R.DETOURBE - L.A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

**Naguib REFFAS (à Marc DANNEELS)
Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)
Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)
Samia SERHANI (à Jeanine PAQUE)
Frédéric LEFEBVRE (à Marie-Christine MORETTI)
Naëlle TAJDIRT (Jean-Pierre COULON)
Fatih FEKIH (à Nathalie MONTFORT)**

EXCUSE(E)S :

**Jean-Yves HERBEUVAL
Christophe DI POMPEO
Xavier DUBOIS
Louis-Armand DE BEJARRY**

ABSENT(E)S :

Raymonde DETOURBE

SECRETARE DE SEANCE : Sophie CORDIER

OBJET N° 31 : Cession par la S.A. PROMOCIL à la commune de Maubeuge des emprises foncières à usage de voirie et d'espace commun destinées à intégrer le domaine public ci-dessous citées :

AF n°728 ; AX n° 286, 288 et 290 ; BA n°51.

AX n°166 ; AI n°395 ; T n°618.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.3211-14 et L.3221-1 relatifs à la cession des immeubles et de droits réels immobiliers des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- L'article L.2241-1 relatif à l'obligation pour le Conseil Municipal de délibérer de manière motivée sur les acquisitions et les cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers,
- Les articles L.1311-9 à L.1311-12 et les articles R.1311-3 à 1311-5 relatifs à l'obligation de requérir préalablement l'avis de l'autorité compétente de l'Etat dans le cadre de projets d'opérations immobilières concernant les collectivités territoriales.

Vu le Code Civil, et notamment l'article 544 relatif à l'exercice du droit de propriété,

Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques.

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat, du 3 novembre 1997, Commune de Fougerolles, relatif aux conditions de prix de vente des immeubles,

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat du 8 janvier 1982, Epoux Hostelter sur la création de droits au profit de l'acheteur,

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat du 25 novembre 2009, n°310208, relatif à la légalité d'une cession d'un immeuble à un prix représentant le quart de sa valeur vénale estimée par le service des domaines, au motif que la cession à ce prix dérisoire était justifiée par l'intérêt communal.

Vu les six avis du Service des Domaines rendus les 18 et 19 avril 2017, dont trois ont fixé la valeur vénale à 1€.

Vu l'avis favorable à l'unanimité des présents de la « Commission urbanisme, tranquillité publique, foires et marchés, commerce, circulation et stationnement », qui s'est réunie le 22 août 2017,

Considérant qu'à l'issue de diverses opérations de construction de logements sur le territoire Maubeugeois, la S.A. PROMOCIL est restée propriétaire de plusieurs emprises de voirie et d'équipements publics représentant une charge d'entretien pour la société.

Considérant que la S.A. PROMOCIL a sollicité la commune de Maubeuge aux fins de procéder au transfert du droit réel de propriété desdites parcelles.

Qu'effectivement, ces emprises étant ouvertes au public, il convient d'y procéder.

Considérant que pour tout projet d'opérations immobilières, que ce soit en matière d'acquisitions ou de cessions, la collectivité se doit de consulter l'Etat afin d'obtenir son évaluation.

Considérant que la collectivité n'est pas tenue par l'avis du Domaine, quand bien même ce dernier est un prérequis indispensable à toute opération immobilière que ce soient des acquisitions ou des cessions, sous peine d'irrégularité de la délibération.

Que n'étant pas liée par l'avis rendu et en vertu du principe de libre administration, la commune peut passer outre cet avis et retenir un prix différent de la valeur estimée par le Domaine à la condition impérative qu'elle soit motivée par l'intérêt général dont la bonne utilisation des deniers publics.

Considérant que les services du Domaine ont estimé la valeur vénale de chacune des parcelles AX n°286, 288, 290 ; BA n°51 ; AF n°728 supérieure à 1€.

Mais considérant que la S.A. PROMOCIL et la commune de Maubeuge se sont accordés sur un prix de cession de 1€ pour chacune des parcelles, au motif qu'il s'agit uniquement d'un transfert de charges à la Ville, lequel se traduira par l'entretien des voiries et équipements publics desservant les habitations.

Et considérant que la contrepartie à ce transfert de charge est la satisfaction de l'intérêt public local des riverains et de tous les usagers.

Que la Ville est bien animée par la volonté de répondre à l'intérêt général, en respect des deniers publics.

Que c'est donc à bon droit que l'acquisition peut être réalisée en deçà du montant estimé par les services du Domaine.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter le transfert du droit réel de propriété sur ces six parcelles.
- Accepter de passer outre l'estimation par le Service du Domaine des trois parcelles AF n°728, AX n°286-288 et 290, BA n°51.
- Approuver la cession par la S.A. PROMOCIL au profit de la commune de Maubeuge des six parcelles à usage de voirie et d'espace commun reprises au tableau ci-annexé pour un prix total de 6 €.
- Acter que la S.A. PROMOCIL, par dérogation à l'article 1593 du Code Civil, supportera tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite et la conséquence.

- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession aux conditions et modalités décrites ci-dessus.
- Inscrire la dépense au budget municipal.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **(Nathalie MONTFORT ne prend pas part au vote).**
- **Accepte** le transfert du droit réel de propriété sur ces six parcelles.
- **Accepte** de passer outre l'estimation par le Service du Domaine des trois parcelles AF n°728, AX n°286-288 et 290, BA n°51.
- **Approuve** la cession par la S.A. PROMOCIL au profit de la commune de Maubeuge des six parcelles à usage de voirie et d'espace commun reprises au tableau ci-annexé pour un prix total de 6 €.
- **Acte** que la S.A. PROMOCIL, par dérogation à l'article 1593 du Code Civil, supportera tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite et la conséquence.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession aux conditions et modalités décrites ci-dessus.
- **Inscrit** la dépense au budget municipal.

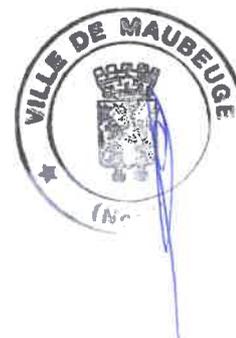
Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY



Cession par la SA PROMOCIL à la commune de Maubeuge d'emprises foncières à usage de voirie et d'espace commun destinées à intégrer le domaine public

ANNEXE

TABLEAU RECAPITULATIF DES EMPRISES FONCIERES APPARTENANT A PROMOCIL

Boulevard des Rois de France-Rue Verhaeren / Route d'Assevent / Allée Louis XIII /
Rue des Sapins / Rue des Tulipes / Rue du Château

Adresse	Références cadastrales	Usage	Surface	Estimation domaniale (07/04/17)
Boulevard des Rois de France - Rue Verhaeren	AX 288 AX 286 AX 290	Espace vert Voirie Voirie	262 m ² 72 m ² 251 m ²	785 €
Route d'Assevent	BA 51	Espace vert et trottoir	1 000 m ²	3 000 €
Allée Louis XIII	AX 166	voirie	81 m ²	1 €
Rue des Sapins	AI 395	voirie	814 m ²	1 €
Rue des Tulipes	AF 728	parking	312 m ²	15 000 €
Rue du Château	T 618	trottoir	323 m ²	1 €
		TOTAL	3 115 m²	18 788 €



Envoyé en préfecture le 04/10/2017

Reçu en préfecture le 04/10/2017

Affiché le

SLOW

ID : 059-215903923-201709 N° 7300-SD

(mars 2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES HAUTS DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DU NORD
POLE GESTION PUBLIQUE
DIVISION DOMAINE

82, avenue du Président J.F. Kennedy
BP 70689
59033 LILLE CEDEX

~~POUR NOUS JOINDRE~~

Affaire suivie par : Laurence CARTEGNIÉ
Téléphone : 03 27 14 65 58
Courriel : drfip59.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr
Référence LIDO : 2017-392V1251

Valenciennes, le 18 avril 2017

Le directeur régional des Finances Publiques

à

Monsieur le directeur de PROMOCIL
6 rue de la Croix
BP 119
59602 MAUBEUGE CEDEX

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : parcelle

ADRESSE DU BIEN : RUE DES TULIPES-MAUBEUGE

VALEUR VÉNALE : 15 000 €.

1 – SERVICE CONSULTANT	: PROMOCIL
AFFAIRE SUIVIE PAR	: Corinne CORNUT
REFERENCES	:
2 – Date de consultation	: 07 avril 2017
Date de réception	: 07 avril 2017
Date de visite	:
Date de constitution du dossier « en état »	: 07 avril 2017

~~3 – OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE~~

Projet de cession : code général des collectivités territoriales, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 et articles R correspondants.
But : cession à la commune de Maubeuge.

~~4 – DESCRIPTION DU BIEN~~

Références cadastrales : section AF n° 728 pour une contenance de 312m²

Description du bien : Parcelle en nature de parking macadamisé, situé entre des logements d'habitation. Ce terrain est repris en zone constructible avec accès à la voirie et aux réseaux, il peut être considéré comme TAB ; belle façade en front à rue.

5 SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Promocil
- situation d'occupation : immeuble considéré libre d'occupation.

6 URBANISME ET REGLES D'USAGE

Parcelle reprise en zone UC au PLU : zone urbaine à caractère hétérogène où prédominent les opérations groupées

7 DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

Selon les données fournies par vos soins, la valeur vénale de ce bien peut être fixée à 15 000€.

S'agissant d'un transfert de charges, une cession à la commune à une valeur inférieure n'appellerait pas d'observations de la part du service des domaines.

8 DUREE DE VALIDITE

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai de dix huit mois (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

9 OBSERVATIONS PARTICULIERES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, ou de pollution des sols.

Pour le directeur régional des Finances Publiques
Des Hauts de France et du département du Nord
et par délégation, l'inspectrice



Laurence CARTEGNE



Envoyé en préfecture le 04/10/2017

Reçu en préfecture le 04/10/2017

Affiché le

SLOW

ID : 059-215903923-20170923-0112

N° 7300-SD

(mars 2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES HAUTS DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DU NORD
POLE GESTION PUBLIQUE
DIVISION DOMAINE

82, avenue du Président J.F. Kennedy
BP 70689
59033 LILLE CEDEX

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Laurence CARTEGNE
Téléphone : 03 27 14 65 58
Courriel : drfip59.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr
Référence LIDO : 2017-392V1254

Valenciennes, le 19 avril 2017

Le directeur régional des Finances Publiques

à

Monsieur le directeur de PROMOCIL
6 rue de la Croix
BP 119
59602 MAUBEUGE CEDEX

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : parcelles

ADRESSE DU BIEN : RUE EMILE VERHAEREN - BD DES ROIS DE FRANCE-MAUBEUGE

VALEUR VENALE : 785€.

1 – SERVICE CONSULTANT	: PROMOCIL
AFFAIRE SUIVIE PAR	: Corinne CORNUT
REFERENCES	:
2 – Date de consultation	: 07 avril 2017
Date de réception	: 07 avril 2017
Date de visite	:
Date de constitution du dossier « en état »	: 07 avril 2017

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet de cession : code général des collectivités territoriales, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 et articles R correspondants.
But : cession à la commune de Maubeuge.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales : sections AX n° 286-288-290 pour une contenance totale de 585m².

Description du bien : Parcelle AX n° 288 en nature d'espace vert pour 262m² et parcelles AX 286-290 en nature de voirie pour 323m².

Ces terrains sont sans valeur réelle de par leur emplacement et leur configuration.
La cession envisagée à la commune correspond à un transfert de charges.

5 SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Promocil
- situation d'occupation : immeuble considéré libre d'occupation.

6 URBANISME ET RESEAUX

7 DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

Selon les données fournies par vos soins, la valeur vénale de ce bien peut être fixée à 785€.

S'agissant d'un transfert de charges, une cession à une valeur inférieure n'appellerait pas d'observations de la part du service des domaines.

8 DUREE DE VALIDITE

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai de dix huit mois (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

9 OBSERVATIONS PARTICULIERES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, ou de pollution des sols.

Pour le directeur régional des Finances Publiques
Des Hauts de France et du département du Nord
et par délégation, l'inspectrice



Laurence CARTEGNIE



Envoyé en préfecture le 04/10/2017

Reçu en préfecture le 04/10/2017

Affiché le

SLO

ID : 059-215903923-201709

N° 7300-SD

(mars 2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES HAUTS DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DU NORD
POLE GESTION PUBLIQUE
DIVISION DOMAINE

82, avenue du Président J.F. Kennedy
BP 70689
59033 LILLE CEDEX

POUR VOUS INFORMER

Affaire suivie par : Laurence CARTEGNIÉ
Téléphone : 03 27 14 65 58
Courriel : drfip59.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr
Référence LIDO : 2017-392V1255

Valenciennes, le 19 avril 2017

Le directeur régional des Finances Publiques

à

Monsieur le directeur de PROMOCIL
6 rue de la Croix
BP 119
59602 MAUBEUGE CEDEX

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : parcelle

ADRESSE DU BIEN : ROUTE D'ASSEVENT-MAUBEUGE

VALEUR VÉNALE : 3 000€.

1 – SERVICE CONSULTANT	: PROMOCIL
AFFAIRE SUIVIE PAR	: Corinne CORNUT
REFERENCES	:
2 – Date de consultation	: 07 avril 2017
Date de réception	: 07 avril 2017
Date de visite	:
Date de constitution du dossier « en état »	: 07 avril 2017

OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE

Projet de cession : code général des collectivités territoriales, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 et articles R correspondants.
But : cession à la commune de Maubeuge.

DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales : section BA n° 51 pour une contenance de 1 000m².

Description du bien : Parcelle en nature d'espaces verts le long des habitations. Ces terrains sont sans valeur réelle de par leur emplacement et leur configuration.
La cession envisagée à la commune correspond à un transfert de charges.

5 SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Promocil
- situation d'occupation : immeuble considéré libre d'occupation.

6 URBANISME ET RESEAUX**7 DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

Selon les données fournies par vos soins, la valeur vénale de ce bien peut être fixée à 3 000€.

S'agissant d'un transfert de charges, une cession à une valeur inférieure n'appellerait pas d'observations de la part du service des domaines.

8 DUREE DE VALIDITE

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai de dix huit mois (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

9 OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, ou de pollution des sols.

Pour le directeur régional des Finances Publiques
Des Hauts de France et du département du Nord
et par délégation, l'inspectrice



Laurence CARTEGNIÉ

5 SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Promocil
- situation d'occupation : immeuble considéré libre d'occupation.

6 URBANISME ET RESEAUX

7 DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.
Selon les données fournies par vos soins, la valeur vénale de ce bien peut être fixée à 1€.

8 DUREE DE VALIDITE

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai de dix huit mois (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

9 OBSERVATIONS PARTICULIERES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, ou de pollution des sols.

Pour le directeur régional des Finances Publiques
Des Hauts de France et du département du Nord
et par délégation, l'inspectrice



Laurence CARTEGNE



Envoyé en préfecture le 04/10/2017

Reçu en préfecture le 04/10/2017

Affiché le

SLO

ID : 059-215903923-20170923 N° 7300-SD

(mars 2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES HAUTS DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DU NORD
POLE GESTION PUBLIQUE
DIVISION DOMAINE

82, avenue du Président J.F. Kennedy
BP 70689
59033 LILLE CEDEX

~~POUR ENVOI EN PRÉFECTURE~~

Affaire suivie par : Laurence CARTEGNIÉ
Téléphone : 03 27 14 65 58
Courriel : drfip59.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr
Référence LIDO : 2017-392V1252

Valenciennes, le 19 avril 2017

Le directeur régional des Finances Publiques

à

Monsieur le directeur de PROMOCIL
6 rue de la Croix
BP 119
59602 MAUBEUGE CEDEX

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : parcelle

ADRESSE DU BIEN : RUE DES SAPINS-MAUBEUGE

VALEUR VENALE : 1€.

1 – SERVICE CONSULTANT	: PROMOCIL
AFFAIRE SUIVIE PAR	: Corinne CORNUT
REFERENCES	:
2 – Date de consultation	: 07 avril 2017
Date de réception	: 07 avril 2017
Date de visite	:
Date de constitution du dossier « en état »	: 07 avril 2017

~~3 – OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE~~

Projet de cession : code général des collectivités territoriales, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 et articles R correspondants.
But : cession à la commune de Maubeuge.

~~4 – DESCRIPTION DU BIEN~~

Références cadastrales : section AI n° 395 pour une contenance de 814m²

Description du bien : Parcelle en nature de trottoir. Cette parcelle est sans réelle valeur de par son emplacement et sa configuration et l'opération de cession envisagée au profit de la commune a l'avantage d'exonérer la société de l'entretien de cet espace (transfert de charges).

5 SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Promocil
- situation d'occupation : immeuble considéré libre d'occupation.

6 URBANISME ET RESEAUX

7 DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.
Selon les données fournies par vos soins, la valeur vénale de ce bien peut être fixée à 1€.

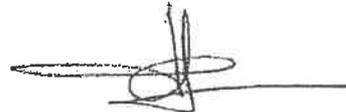
8 DUREE DE VALIDITE

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai de dix huit mois (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

9 OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, ou de pollution des sols.

Pour le directeur régional des Finances Publiques
Des Hauts de France et du département du Nord
et par délégation, l'inspectrice



Laurence CARTEGNIE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES HAUTS DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DU NORD
POLE GESTION PUBLIQUE
DIVISION DOMAINE

82, avenue du Président J.F. Kennedy
BP 70689
59033 LILLE CEDEX

POUR NOUS TROUVER

Affaire suivie par : Laurence CARTEGNIE
Téléphone : 03 27 14 65 58
Courriel : drfip59.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr
Référence LIDO : 2017-392V1250

Valenciennes, le 18 avril 2017

Le directeur régional des Finances Publiques

à

Monsieur le directeur de PROMOCIL
6 rue de la Croix
BP 119
59602 MAUBEUGE CEDEX

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : parcelle

ADRESSE DU BIEN : RUE du Château-MAUBEUGE

VALEUR VENALE : 1 €.

1 – SERVICE CONSULTANT	: PROMOCIL
AFFAIRE SUIVIE PAR	: Corinne CORNUT
REFERENCES	:
2 – Date de consultation	: 07 avril 2017
Date de réception	: 07 avril 2017
Date de visite	:
Date de constitution du dossier « en état »	: 07 avril 2017

OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE

Projet de cession ;code général des collectivités territoriales, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 et articles R correspondants.
But : cession à la commune de Maubeuge.

DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales : section T n° 618 pour une contenance de 323m²

Description du bien :Parcelle en nature de trottoir le long d'une résidence de logements. Cette parcelle est sans réelle valeur de par son emplacement et sa configuration et l'opération de cession envisagée au profit de la commune a l'avantage d'exonérer la société de l'entretien de cet espace(transfert de charges).

5 SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Promocil
- situation d'occupation : immeuble considéré libre d'occupation.

6 URBANISME ET RESEAUX

7 DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.
Selon les données fournies par vos soins, la valeur vénale de ce bien peut être fixée à 1€.

8 DUREE DE VALEUR

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai de dix huit mois (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

9 OBSERVATIONS PARTICULIERES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, ou de pollution des sols.

Pour le directeur régional des Finances Publiques
Des Hauts de France et du département du Nord
et par délégation, l'inspectrice



Laurence CARTEGNIÉ

Département :
NORD

Commune :
MAUBEUGE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AF
Feuille : 000 AF 01

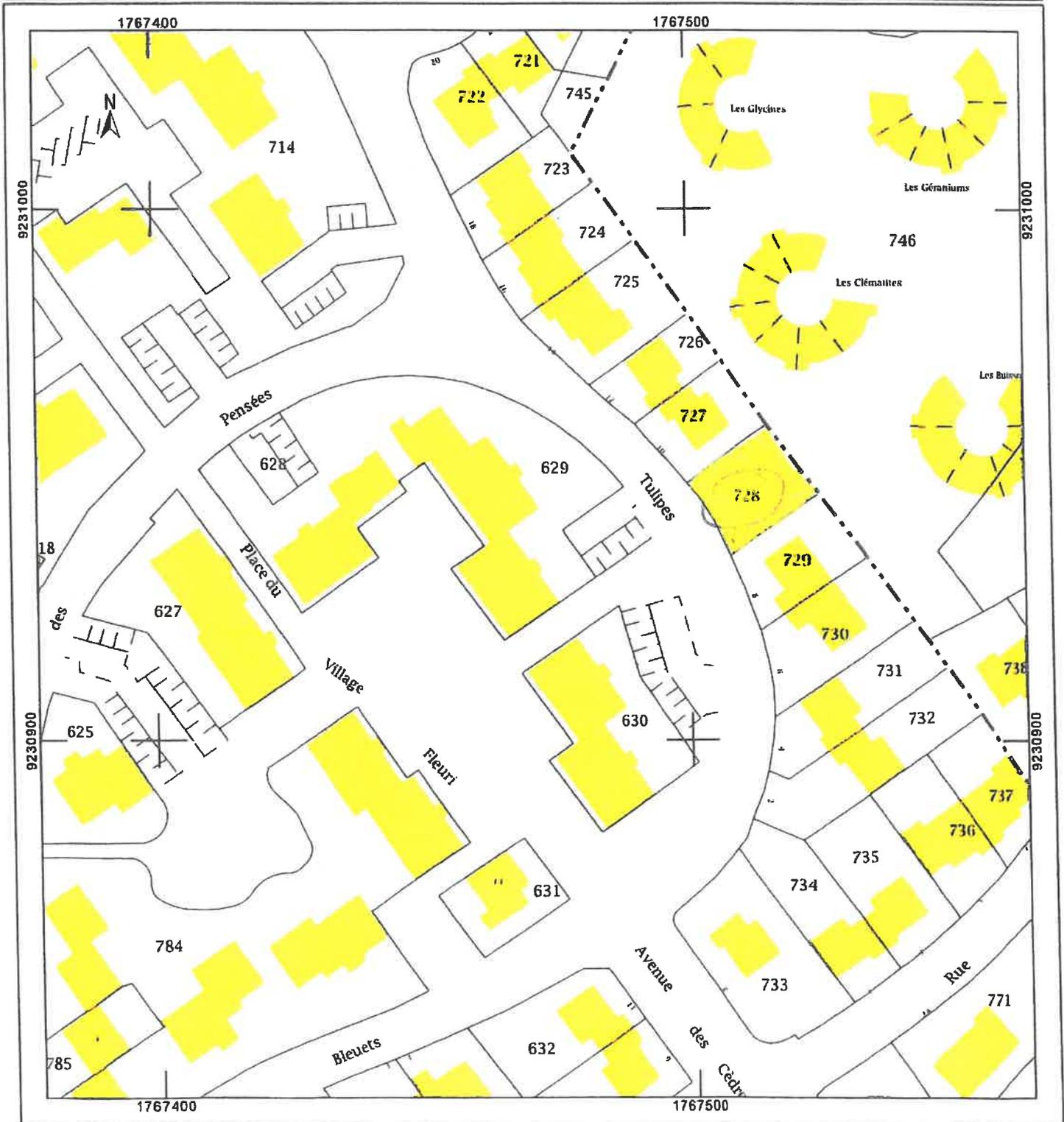
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 26/02/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
NORD

Commune :
MAUBEUGE

Section : AX
Feuille : 000 AX 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 02/03/2016
(fuseau horaire de Paris)

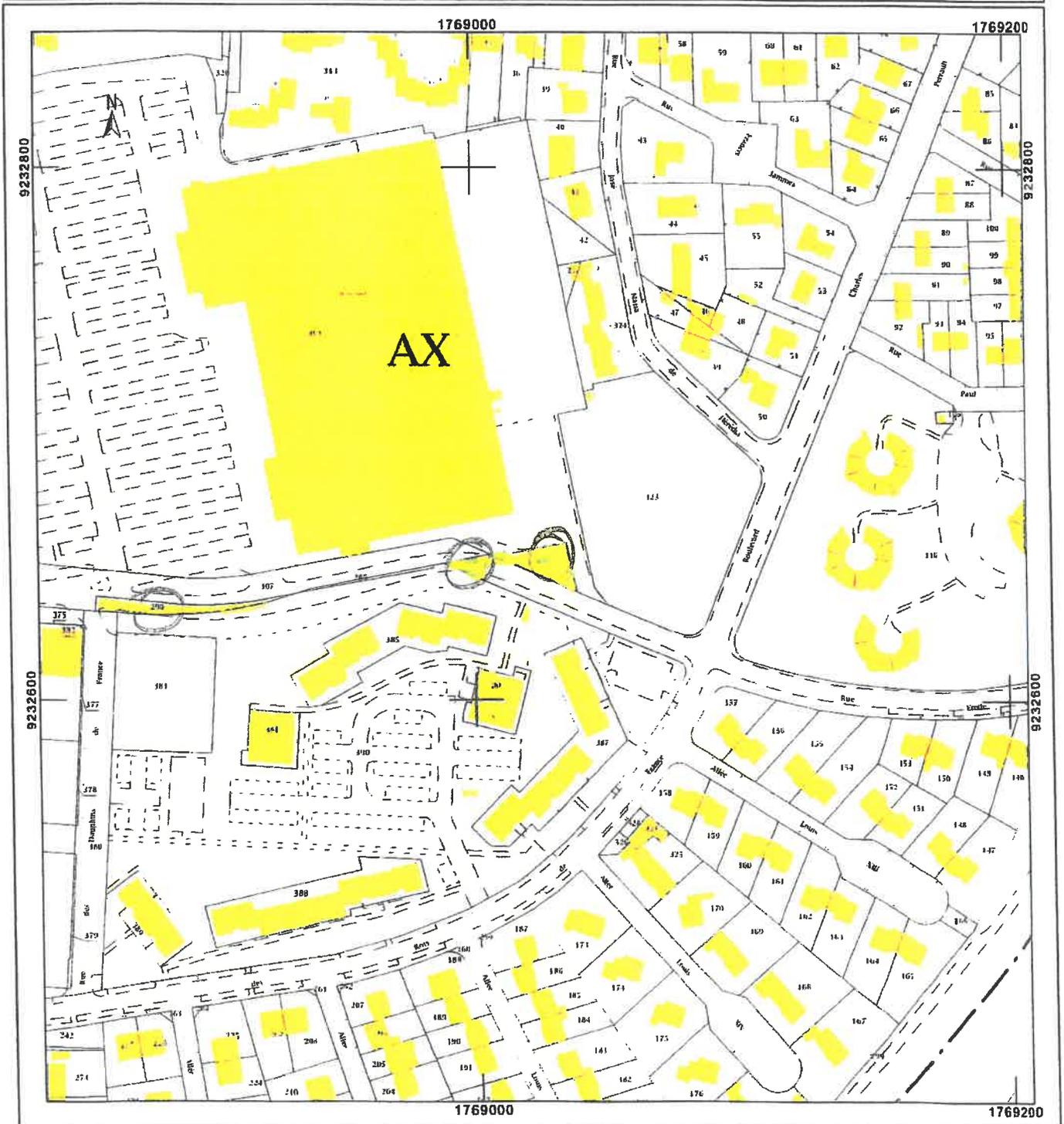
Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
NORD

Commune :
MAUBEUGE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : BA
Feuille : 000 BA 01

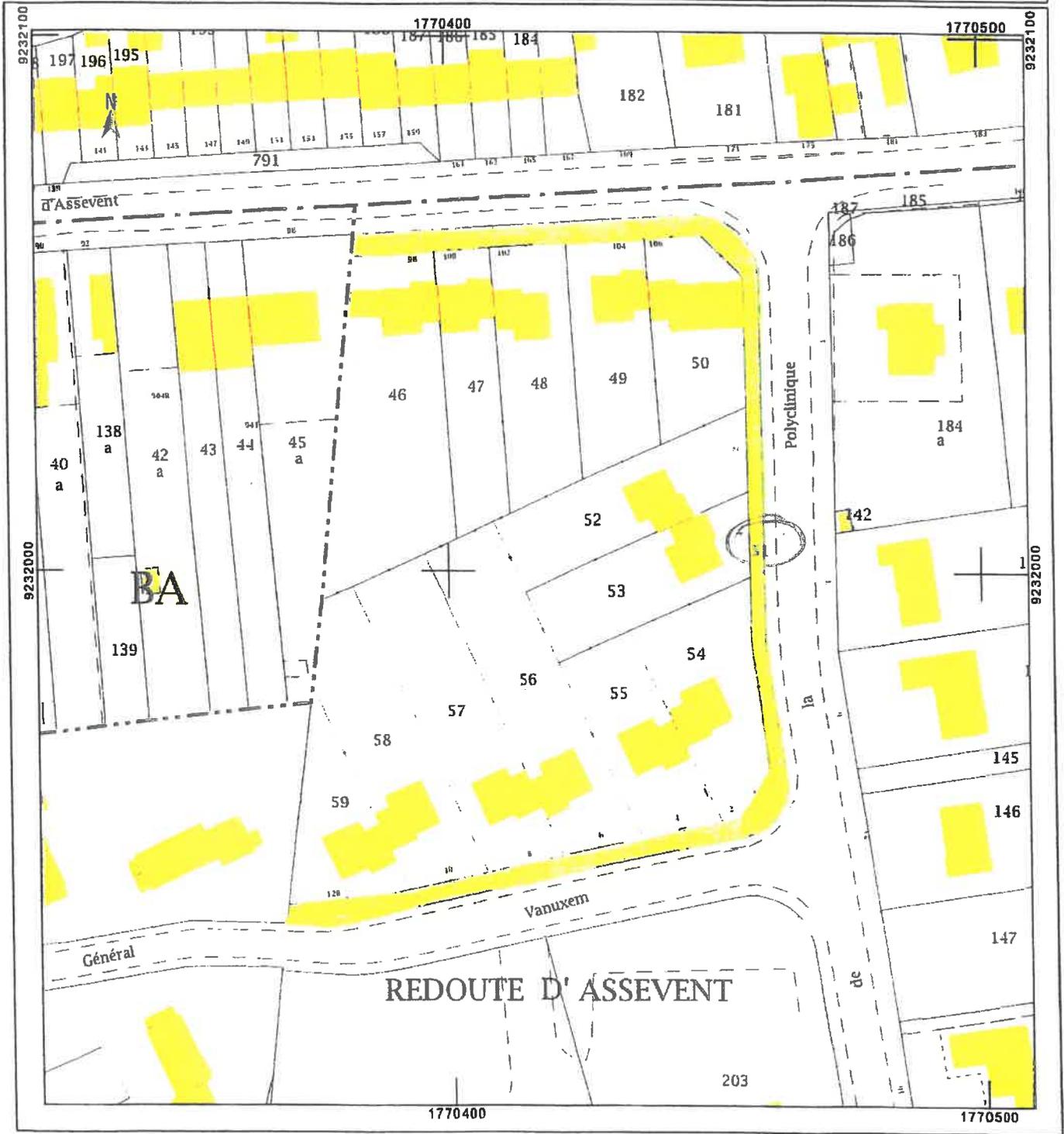
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 02/03/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Département :
NORD

Commune :
MAUBEUGE

Section : AX
Feuille : 000 AX 01

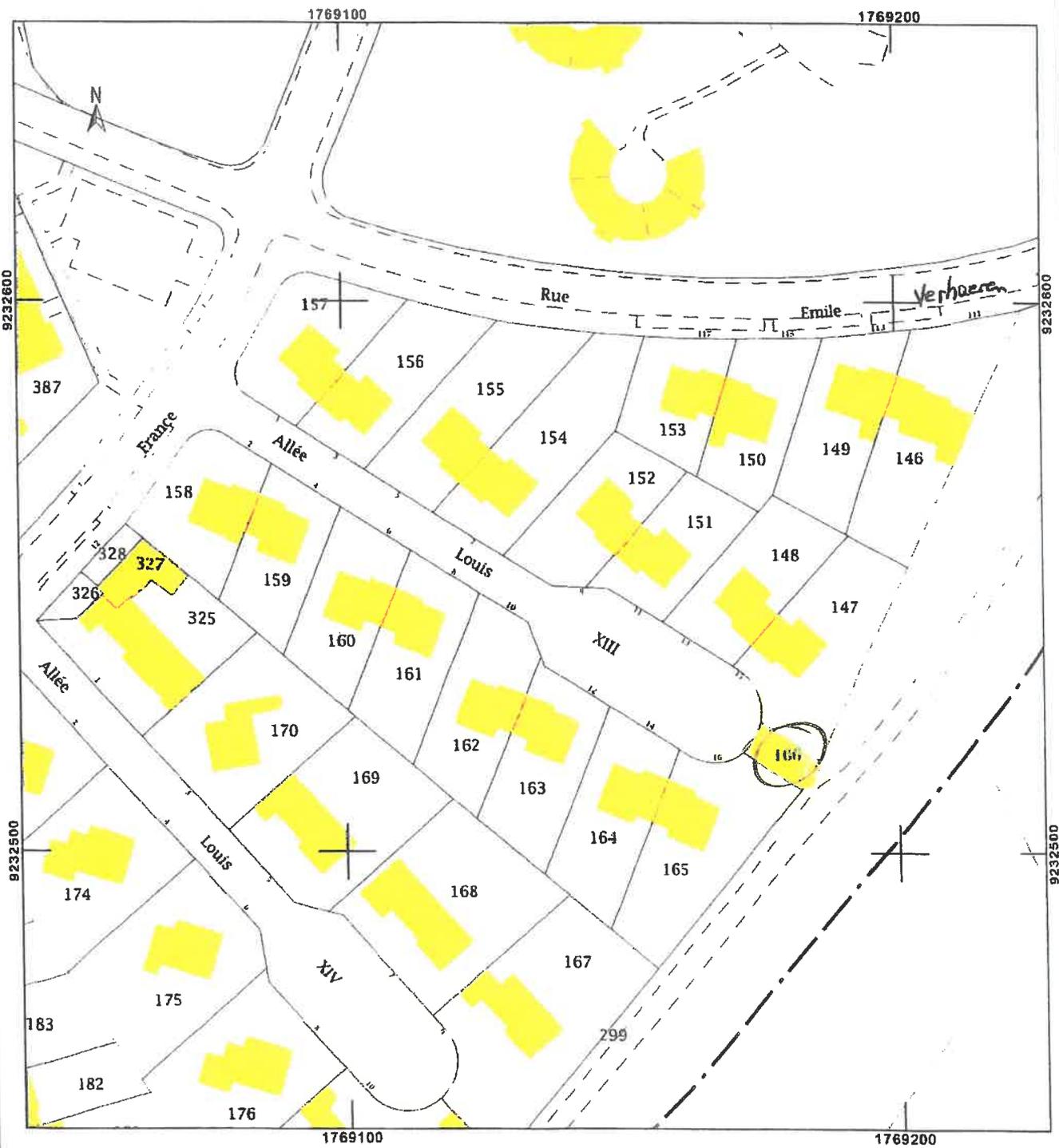
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 02/03/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC50
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Département :
NORD

Commune :
MAUBEUGE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

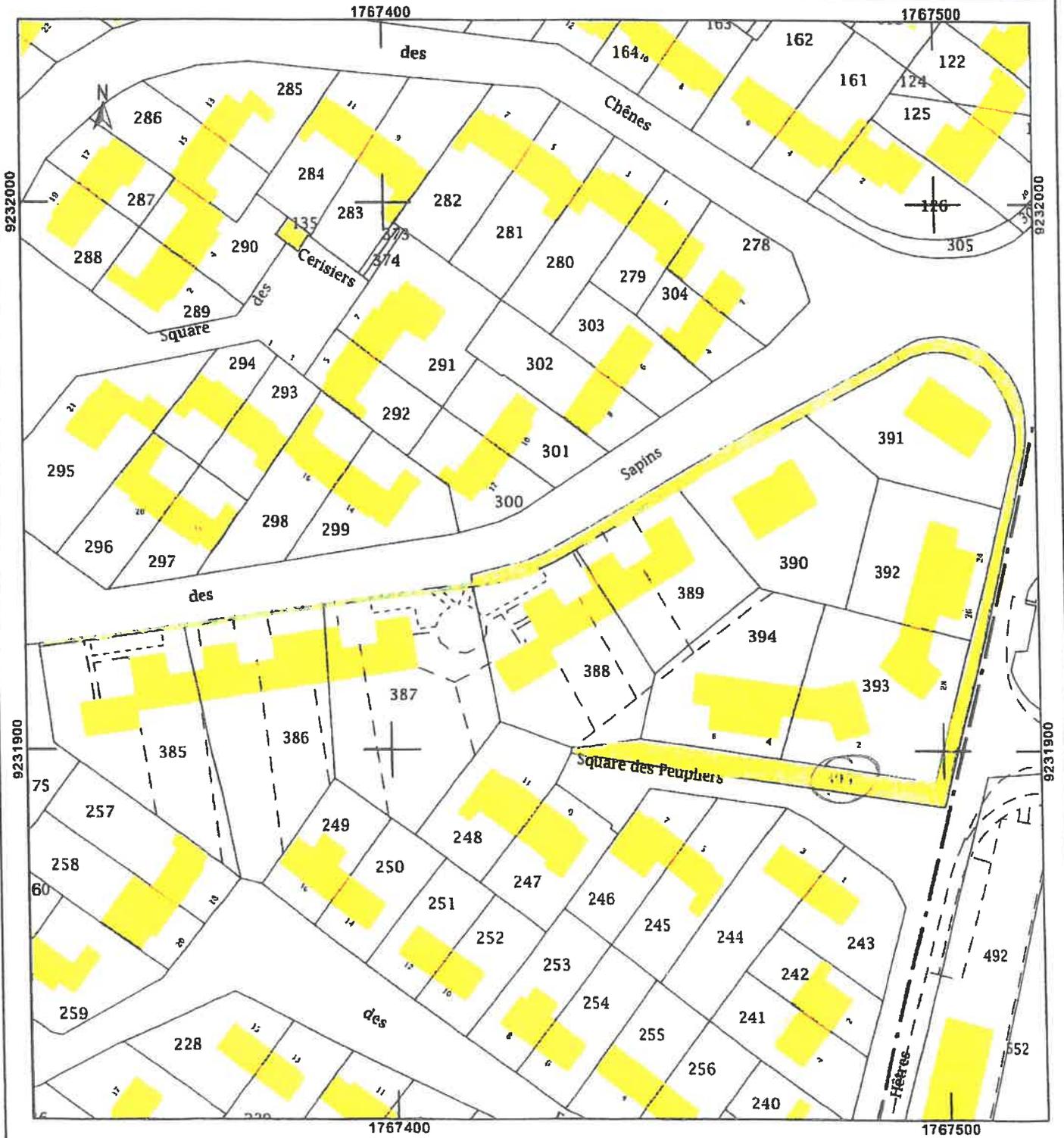
Date d'édition : 26/02/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

Follereau 59322
59322 VALENCIENNES CEDEX
tél. 0327146270 -fax 0327146680
plgc.nord-
valenciennes@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Département :
NORD

Commune :
MAUBEUGE

Section : T
Feuille : 000 T 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 26/02/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC5D
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

